

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°365

FÉVRIER 2024

SPÉCIALE : DOSSIER CANDIDATURE PÔLES SAISON 2024-2025 PROCÉDURE DE SÉLECTION

STRUCTURES D'ACCESSION NATIONALE : PÔLES FRANCE/ PÔLES ESPOIRS RATTACHÉS.

Les structures d'accèsion nationale, Pôle France et Pôles Espoirs rattachés à un Pôle France accueillent prioritairement les athlètes du Programme Génération 2024-2028 (athlètes ayant déjà été sélectionnés en équipe nationale ou ayant pour objectif une sélection en équipe de France U19 ou U23). Ces structures se situent géographiquement à Lyon, Nancy, Nantes, Toulouse et Paris.

Les athlètes qui souhaitent intégrer une structure d'accèsion nationale **font acte de candidature. Les candidatures sont analysées en suivant le protocole ci-dessous :**

Dans un premier temps, en fonction du profil sportif et médical, la commission de sélection des structures d'accèsion nationale valide ou non la possibilité d'intégrer une structure d'accèsion nationale.

Dans un second temps, en fonction du cursus scolaire/universitaire, du projet personnel, de la stratégie fédérale, et à condition que l'athlète ait pris ses dispositions au titre de sa formation sur les 5 sites d'entraînements, une proposition géographique de structure sera alors soumise à l'athlète (réussite du double projet : sportif/étude).

A l'aube de l'Olympiade Los Angeles, la fédération mène une réflexion globale dans le cadre de sa future structuration du Haut Niveau et de la Haute Performance. A ce titre, et en lien avec [ParcourSup](#), **il est demandé à l'athlète de porter ses choix sur les 5 lieux d'accueil** et d'en conserver auprès d'établissements scolaires ou universitaires proches de sa structure club dans l'éventualité où sa candidature ne serait pas retenue à l'échelle nationale. Cette demande est valable aussi pour les athlètes qui ne sont pas concernés par ParcourSup.

Concernant la plateforme [ParcourSup](#) nous vous rappelons que le sportif a jusqu'au 14 mars 2024 pour proposer ses vœux et jusqu'au 03 avril 2024 pour les confirmer. Afin de les aider dans cette démarche, la liste des formations aménagées ou aménageables des structures d'accèsion nationale est consultable via le lien [Filières d'Études](#).

En amont du dépôt de sa candidature, l'athlète devra prendre connaissance des [conditions et objectifs pour postuler](#).



Pour postuler :

1-Le candidat doit :

- se connecter sur le lien ci-dessous et compléter précisément le dossier de candidature

[FICHE CANDIDATURE](#)

2- Le candidat doit :

- se préinscrire sur la plateforme Portail suivi quotidien du sportif ([PSQS](#))
- Le candidat recevra un email de la plateforme pour finaliser sa pré-inscription.

3- Le candidat doit :

- Adresser sous pli confidentiel son dossier médical à l'attention du docteur Frédéric MATON (siège de la FF Aviron à Nogent sur Marne (94)). Les examens obligatoires à réaliser sont téléchargeables via le lien suivant [dossier médical](#)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **03 avril 2024**.

La commission nationale de sélection se tiendra entre le **29 avril et le 15 mai 2024**.

STRUCTURES D'ACCESSION REGIONALE : PÔLES ESPOIRS RÉGIONAUX

Les structures d'accès territoriale, pôles espoirs régionaux accueillent prioritairement les athlètes U17 et U19 licenciés dans les clubs de la ligue support d'un pôle espoir et ayant pour objectif d'intégrer une structure d'accès nationale. Ces structures se situent géographiquement sur les ligues des Hauts de France, de Normandie, d'Ile-de-France, de Nouvelle-Aquitaine et de Sud-Provence-Alpes-Côte-D'Azur.

Les athlètes qui souhaitent intégrer une structure d'accès territoriale font acte de candidature en suivant le protocole ci-dessous.

La commission de sélection des structures d'accès territoriale, en fonction du profil sportif et médical, valide ou non la possibilité d'intégrer une structure régionale.

Pour les étudiants, nous vous rappelons qu'ils ont jusqu'au 14 mars 2024 pour proposer leurs vœux et jusqu'au 03 avril 2024 pour les confirmer sur la plateforme [ParcourSup](#).

En amont du dépôt de sa candidature, l'athlète devra prendre connaissance des [conditions et objectifs pour postuler](#).



Pour postuler :

1-Le candidat doit :

- se connecter sur le lien ci-dessous et compléter précisément le dossier de candidature

[FICHE CANDIDATURE](#)

2- Le candidat doit :

- se préinscrire sur la plateforme Portail suivi quotidien du sportif ([PSQS](#))
Le candidat recevra un email de la plateforme pour finaliser sa pré-inscription.

3- Le candidat doit :

- Adresser sous pli confidentiel son dossier médical à l'attention du docteur Frédéric MATON (siège de la FF Aviron à Nogent sur Marne (94)). Les examens obligatoires à réaliser sont téléchargeables via le lien [dossier médical](#)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **03 avril 2024**.

La commission nationale de sélection se tiendra entre le **29 avril et le 15 mai 2024**.